

**Paru :**  
**Un nouveau numéro de la revue**  
**« Économie et Statistique »**

Nombre de sans-domicile en forte augmentation depuis le début des années 2000, persistance des inégalités de salaire dans la fonction publique entre hommes et femmes malgré l'exigence d'équité affichée : deux questions sociétales suffisamment importantes pour qu'Économie et Statistique leur consacre à chacune un dossier. Qui sont les sans-domicile ? Dans quelle mesure leur itinéraire met-il en question les politiques d'éducation et d'assistance ? L'analyse des salaires des hommes et des femmes dans la fonction publique, quant à elle, conduit à s'interroger sur la réalité de plafonds de verre dans les différents versants de la fonction publique. Une enquête novatrice et une base de données récemment constituée permettent de replacer chacune de ces questions dans une nouvelle perspective.

**Au sommaire :**

**LES SANS-DOMICILE**

Avant-propos

L'enquête *Sans-Domicile 2012* : histoire et place en Europe

Introduction de cadrage

Les sans-domicile en France : caractéristiques et principales évolutions entre 2001 et 2012

Placement dans l'enfance et précarité de la situation de logement

Un « désordre » dans la catégorisation : le déclassement statutaire atypique de diplômés du supérieur sans domicile

**LES ÉCARTS DE RÉMUNÉRATION ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES DANS LA FONCTION PUBLIQUE**

Introduction

Analyser les inégalités salariales entre les hommes et les femmes dans la fonction publique avec les données du *Système d'information sur les agents des services publics*

Égalité professionnelle entre les hommes et les femmes : des plafonds de verre dans la fonction publique?

Les sources de l'écart de rémunération entre femmes et hommes dans la fonction publique

La contribution des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes à l'inégalité des rémunérations dans la fonction publique : une approche par la décomposition des inégalités

L'ouvrage est mis à la disposition des journalistes intéressés :

**Le 27 septembre 2016, à partir de 10h00**

Bureau de presse de l'Insee  
[bureau-de-presse@insee.fr](mailto:bureau-de-presse@insee.fr) - Tél. : 01 41 17 57 57

**Avertissement**

*Économie et Statistique* est une revue scientifique dont la publication est assurée par l'Insee. Les articles qui y paraissent sont publiés sous l'unique responsabilité de leurs auteurs. Ils n'expriment aucune position officielle et n'engagent ni l'Insee, ni les autres institutions auxquelles ces auteurs appartiennent.

Service de presse de l'Insee

Tél : 01.41.17.57.57

Fax : 01.41.17.68.95

[bureau-de-presse@insee.fr](mailto:bureau-de-presse@insee.fr)



### LES SANS-DOMICILE

---

#### Avant- Propos

#### L'enquête *Sans-Domicile* 2012 : histoire et place en Europe

*Maryse Marpsat et Isabelle Yaouancq*

L'enquête *Sans-Domicile* 2012 (SD2012) s'inscrit dans la continuité de SD2001, première enquête nationale auprès des personnes sans domicile dans un pays européen. La méthode de cette première enquête s'est appuyée sur les expériences réalisées aux États-Unis depuis les années 1980. En France, la demande d'informations sur les sans-domicile, peu ou mal représentés dans les enquêtes classiques, s'est accrue au début des années 1990. Sous l'impulsion d'un groupe de travail spécifique créé au sein du Cnis en 1993, des enquêtes pilotes réalisées par l'Ined ont conduit à l'enquête nationale SD2001, menée par l'Insee. Par la suite, l'Espagne et de l'Italie ont conduit des enquêtes nationales, en s'appuyant sur l'exemple français.

SD2001 et SD2012 sont des enquêtes nationales sur échantillon représentatif, avec un questionnaire détaillé proposé par un enquêteur aux personnes sans domicile elles-mêmes et plus largement aux utilisateurs des services d'aide. Elles cherchent à atteindre les adultes des agglomérations de 20 000 habitants ou plus ayant passé la nuit précédant l'enquête dans un service d'hébergement ou un lieu non prévu pour l'habitation (rue, parking, cage d'escalier...), désignés comme « sans-domicile ». Parmi eux, ceux ayant passé la nuit dans un lieu non prévu pour l'habitation, sont appelés des « sans-abri ». Le nombre de sans-domicile comptabilise outre les adultes et les enfants sans domicile dans les agglomérations de 20 000 habitants ou plus, ceux dans le rural et les autres agglomérations, et ceux dans le dispositif national d'accueil des étrangers.

L'introduction de cadrage donne les principales caractéristiques des sans-domicile et leurs évolutions entre 2001 et 2012. Les articles suivants s'intéressent respectivement à deux sous-populations spécifiques : les personnes utilisatrices des services d'aide francophones, nées en France, qui ont été placées dans leur enfance, et les personnes sans domicile francophones diplômées de l'enseignement supérieur.

---

#### Introduction de cadrage

#### Les sans-domicile en France : caractéristiques et principales évolutions entre 2001 et 2012

*Bénédicte Mordier*

Plus de 140 000 personnes sont sans domicile en France en 2012, soit une augmentation de plus de 50 % en onze ans. En particulier, les sans-domicile nés à l'étranger, venant pour beaucoup des anciennes colonies françaises, sont nettement plus nombreux qu'en 2001.

Parmi les adultes sans domicile dans les agglomérations de 20 000 habitants ou plus, si la population masculine reste majoritaire, c'est parmi les femmes et les enfants que la progression a été la plus forte. L'accueil en centre reste le mode d'hébergement principal des sans-domicile, mais l'hébergement en hôtel s'est particulièrement développé pour accueillir les couples sans-domicile toujours plus nombreux. Le nombre d'adultes hébergés y a plus que triplé.

Concernant leur situation vis-à-vis du marché du travail, un quart des adultes sans-domicile de moins de 65 ans travaillent et tirent des ressources de leur activité. Près d'un sur deux se dit « chômeur » et un sur dix n'est pas autorisé à travailler (notamment demandeur d'asile ou en congé maladie de plus de trois mois). La ressource la plus souvent perçue par les sans-domicile est le revenu de solidarité active (RSA), puis les revenus issus du travail. L'allocation logement et les allocations familiales sont fréquemment citées par les sans-domicile francophones alors que l'allocation temporaire d'attente est une ressource fréquente pour les non-francophones.

L'état de santé perçu des sans-domicile est moins bon que celui des personnes vivant dans un logement ordinaire. Les non-francophones se disent moins souvent en bonne santé que les autres sans-domicile, ils sont également moins nombreux à disposer d'une couverture maladie.

---

## Placement dans l'enfance et précarité de la situation de logement

*Isabelle Fréchon et Maryse Marpsat*

En France (et c'est le cas dans de nombreux pays occidentaux qui disposent d'un système de protection de l'enfance), la proportion de personnes ayant été placées dans leur enfance est relativement faible dans la population générale (de l'ordre de 2 à 3 %) alors qu'elle atteint 23 % en 2012 parmi les utilisateurs des services d'aide (hébergement temporaire et restauration gratuite), pour ceux nés en France.

Au sein des utilisateurs des services d'aide nés en France, ceux qui ont été placés dans leur enfance sont plus jeunes (34 % ont entre 18 et 29 ans contre 23 % pour ceux qui n'ont pas connu le placement) et plus souvent de sexe féminin (48 % des anciens placés sont des femmes contre 30 % parmi ceux qui n'ont pas connu le placement).

Toujours au sein des utilisateurs de service d'aide, malgré une meilleure couverture maladie, 36 % de ceux qui ont été placés dans leur enfance déclarent un état de santé mauvais ou très mauvais, soit deux fois plus que pour les autres (ceux qui n'ont pas connu le placement). Ce mauvais état de santé remonte plus fréquemment à l'enfance que pour les autres. Leur formation est plus courte (35 % sont sans diplôme contre 29 % pour les autres) et leurs emplois plus précaires.

Au sein même des personnes placées dans leur enfance actuellement utilisatrices de services d'aide, les parcours de placement longs ou « sinueux » correspondent souvent à des formes plus précaires d'hébergement lors de la vie adulte et à un usage plus fréquent des services d'aide. Enfin, pour ces personnes anciennement placées, le premier épisode de rue ne fait pas toujours suite à l'arrêt de la prise en charge, il a pu précéder voire motiver le placement durant l'enfance ou bien avoir eu lieu (beaucoup) plus tard.

---

## Un « désordre » dans la catégorisation : le déclassement statutaire atypique de diplômés du supérieur sans domicile

*Philippe Cordazzo et Nicolas Sembel*

Selon l'enquête *Sans-Domicile* réalisée par l'Insee et l'Ined en 2012 auprès des adultes sans-domicile francophones, 14 % d'entre eux ont fait des études supérieures et 10 % en sont sortis diplômés. Les diplômés du supérieur sont plus souvent d'âge intermédiaire (30-49 ans), issus de catégories plus favorisées (39 % contre 17 %) et vivent davantage en région parisienne que ceux qui ne le sont pas ; ils sont aussi plus souvent nés à l'étranger (66 % contre 43 %), particulièrement en Afrique.

En affinant, deux profils se dégagent, produits par deux processus de précarisation différents : d'une part, des diplômés de l'enseignement supérieur français, plus souvent hommes, plus âgés, plus seuls, un peu plus souvent issus de classes sociales défavorisées, un peu moins parisiens ; et des diplômés de l'enseignement supérieur étranger, plus souvent femmes, âgées entre 30 et 49 ans, voire de moins de 30 ans, avec enfant(s) (le plus souvent en couple, mais aussi seules), un peu plus souvent issus de classe moyenne.

En outre, selon nos calculs, près de 15 % des sans-domicile ayant fait des études supérieures ont connu une première situation de sans-domiciliation au cours de leurs études, plus souvent dans le supérieur français. Cette valeur varie de 6 % pour les diplômés du supérieur à 31 % pour ceux n'ayant pas obtenu de diplôme, ces derniers étant essentiellement de catégorie sociale défavorisée.

Signe de l'extension des phénomènes de déclassement, le diplôme ne protège pas systématiquement de la précarité. Les diplômés du supérieur sans-domicile sont souvent dans des situations comparables aux sans-domicile non-diplômés. Ils s'en distinguent néanmoins, selon nos résultats, par un rapport à l'emploi un peu plus dynamique, un état de santé jugé (par eux) plus souvent comme « très bon », une expérience plus tardive de la sans-domiciliation, et notamment de la « rue », et un soutien plus actif de leur réseau de sociabilité (amis, proches, voisins, famille).

---

## LES ÉCARTS DE RÉMUNÉRATION ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES DANS LA FONCTION PUBLIQUE

---

### Introduction

#### **Analyser les inégalités salariales entre les hommes et les femmes dans la fonction publique avec les données du *Système d'information sur les agents des services publics***

*Dominique Meurs et Yannick L'Horty*

Plus nombreuses à travailler dans la fonction publique que dans le secteur privé, les femmes y sont en moyenne moins payées que les hommes, même si l'écart de salaires y est un peu plus resserré que dans le secteur privé. L'analyse de ces écarts de salaire repose le plus souvent sur la comparaison des moyennes des salaires horaires, sans prise en compte d'effets de structure à l'exception des différences de temps de travail. Une partie des inégalités provient du fait qu'hommes et femmes diffèrent en termes d'âge, d'ancienneté, mais aussi dans les emplois occupés ou les positions atteintes. Pour appréhender ces inégalités, il faut passer du constat des différences de salaires moyens à l'analyse des constituants de l'écart au moyen de techniques statistiques, ce que ne permettaient pas jusqu'ici les sources de données existantes sur les salaires dans la fonction publique.

Les articles présentés dans ce dossier exploitent tous trois une base de données nouvellement disponible (le *Système d'information sur les agents des services publics* (SIASP)), particulièrement adaptée par son exhaustivité et la fiabilité des données individuelles collectées. Ces informations permettent, pour la première fois, de mener une analyse détaillée des écarts de rémunération entre les hommes et les femmes dans la fonction publique en tenant compte des caractéristiques fines de l'emploi.

Les approches retenues par ces trois études, à la fois complémentaires et très différentes, mettent en lumière des aspects variés des inégalités salariales dans la fonction publique. Malgré leurs différences, il est remarquable de constater qu'elles convergent sur plusieurs messages communs, en premier lieu la confirmation de l'ampleur des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes au sein de la fonction publique et, dans l'analyse de ces écarts, la contribution décisive de l'inégal accès entre les hommes et les femmes aux postes de responsabilité.

---

### **Égalité professionnelle entre les hommes et les femmes : des plafonds de verre dans la fonction publique?**

*Florent Fremigacci, Laurent Gobillon, Dominique Meurs et Sébastien Roux*

Dans l'ensemble de la fonction publique, la rémunération nette moyenne des femmes (en équivalent temps complet) est de 85 % de celle des hommes. Compte tenu des règles statutaires de la fonction publique, cet écart salarial reflète des différences de positionnement des femmes et des hommes dans les grilles salariales. Un positionnement systématiquement moins favorable des femmes manifesterait un phénomène dit de « plafond de verre » dans la fonction publique.

Pour étudier cette possibilité, l'article applique une récente méthode de mesure des inégalités entre hommes et femmes. Le décalage relatif des positions des femmes par rapport aux hommes est mesuré par une « fonction d'accès », définie comme le rapport des probabilités pour une femme et pour un homme d'occuper un poste de rang donné dans la hiérarchie des salaires, ces probabilités étant mesurées parmi les femmes et les hommes occupant un poste de rang au plus égal à celui considéré.

Pour l'ensemble de la fonction publique, l'estimation de la fonction est décroissante : pour une femme, la probabilité d'occuper une position de rang médian est de 80 % de celle d'un homme, et elle n'est plus que d'environ 30 % aux rangs les plus élevés. Cela suggérerait l'existence d'un phénomène de type plafond de verre. Toutefois, les estimations révèlent une grande diversité des situations selon le versant de la fonction publique, la catégorie hiérarchique, le stade de la carrière (reflété par l'âge) et selon la profession. Par exemple, pour des titulaires âgés de 40 à 45 ans, il n'y a pas de différence systématique entre les hommes et les femmes parmi les magistrats ou parmi les infirmiers et cadres de santé - voire un avantage aux femmes dans la profession d'infirmier ; au contraire, dans d'autres professions (enseignants, adjoints administratifs) la fonction d'accès est continûment décroissante.

---

## **Les sources de l'écart de rémunération entre femmes et hommes dans la fonction publique**

*Chloé Duvivier, Joseph Lanfranchi et Mathieu Narcy*

Malgré un ensemble d'actions visant à favoriser l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, les inégalités de salaire selon le sexe persistent. Cet article identifie et quantifie avec précision les principales sources de l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes titulaires au sein des trois versants de la fonction publique.

Nous mettons en œuvre une méthode de décomposition non paramétrique (la méthode de Ñopo) qui permet de surmonter les problèmes méthodologiques inhérents aux méthodes classiques de décomposition paramétriques. Cette méthode permet également d'obtenir une évaluation très précise lorsqu'elle est mise en œuvre sur une population exhaustive. C'est le cas avec les données mobilisées, issues du *Système d'information sur les agents des services publics* (SIASP) qui couvre de manière exhaustive les agents de la fonction publique.

Les configurations inégalitaires apparaissent très différentes entre les trois versants de la fonction publique. Même si les différences en termes de nombre d'heures de travail constituent systématiquement l'une des deux principales sources de l'écart de rémunération quel que soit le versant de la fonction publique, c'est dans la fonction publique hospitalière (FPH), hors personnel médical, que ce facteur joue le rôle le plus important puisqu'il contribue à plus de la moitié de cet écart. En revanche, dans la fonction publique d'État (FPE) ou territoriale (FPT), la ségrégation professionnelle, c'est-à-dire le fait que les femmes et les hommes occupent des emplois différents, en termes de métiers, de professions et de secteurs, et de niveau hiérarchique représente la principale source de l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes, contribuant à plus de la moitié de cet écart. En outre, dans ces deux versants, une part non négligeable de cette ségrégation est verticale au sens où elle provient de l'accès inégal des hommes et des femmes à certaines catégories, certains corps et grades.

---

## **La contribution des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes à l'inégalité des rémunérations dans la fonction publique : une approche par la décomposition des inégalités**

*Frédéric Chantreuil, Frédéric Gavrel, Jean-Pascal Guironnet et Isabelle Lebon*

Le *Système d'information sur les agents des services publics* retrace la rémunération annuelle de chacun des salariés de la fonction publique. Du fait de son exhaustivité, il constitue une base de données particulièrement intéressante pour appréhender les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes. Cet article s'intéresse à la contribution de cet écart à l'inégalité des rémunérations entre l'ensemble des salariés de ce secteur. On considère la rémunération nette totale reçue par chaque agent comme la somme de plusieurs éléments, l'un propre à son âge pour capter son avancement dans la carrière, un deuxième déterminé par son sexe et un dernier associé à d'autres caractéristiques ; on évalue alors la contribution du genre aux inégalités de rémunération, mesurées par l'indice de Gini, avec une décomposition inspirée de la valeur de Shapley.

Cette décomposition attribue aux écarts de rémunération entre les hommes et les femmes une contribution de 10 % pour la catégorie A, 10,6 % pour la catégorie B et 11,7 % pour la catégorie C. D'importantes disparités apparaissent entre les différents versants de la fonction publique. Dans la fonction publique hospitalière, la contribution du genre est très faible hors catégorie A. Au contraire, dans la fonction publique d'État, toutes les catégories affichent une contribution du genre supérieure à 10 %, particulièrement dans les administrations centrales. Dans la fonction publique territoriale, la part des inégalités de rémunération attribuable aux différences de rémunération femmes-hommes est plus importante dans les catégories A et C que dans la catégorie B, et dans les autres établissements publics locaux que dans les collectivités territoriales.

---